

Télétravail à l'uB

21 juillet 2020 par [Amandine BORNECK](#) [Fiches pratiques](#) 167 visites



Description brève

L'expérimentation du télétravail a été lancée à la rentrée 2018, permettant à près de 25 agents de bénéficier de ce dispositif qui vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents en trouvant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

A la rentrée 2019, le dispositif a été élargi.

Le télétravail est accordé pour un an, reconductible par autorisation expresse. Il s'exerce soit au domicile de l'agent, soit dans un site territorial de l'uB, après accord du responsable du site. Pour une première demande, le télétravail est autorisé à raison d'une journée par semaine ou de 2 jours par quinzaine pour les agents à temps complet. Pour les renouvellements, il peut être exercé à raison de 2 jours par semaine, avec possibilité d'alterner sur la quinzaine, dans la limite de 3 jours hebdomadaires.

Éléments facilitateurs pour l'initiative

L'équipement informatique (ordinateur portable, outils de co-working, etc.) est un préalable à l'évolution vers un télétravail croissant dans la structure. L'accueil sur les sites délocalisés en un réel atout, permettant un accès sécurisé au réseau informatique.

Freins, difficultés rencontrées et solutions

Le télétravail est essentiellement sollicité par des personnels de catégorie A. L'ouverture des applications métiers permettrait d'élargir le vivier des bénéficiaires.

Bilan

25 agents sur l'année 2018-2019

60 agents sur l'année 2019-2020

Commentaires

Le coût des équipements et la nécessité de sensibiliser aux risques (informatiques, psychosociaux, en matière d'hygiène et de sécurité) sont des enjeux majeurs du développement. Il est impératif de veiller également à maintenir la continuité du service en trouvant le juste équilibre en télétravail et activité présentielle.

A la rentrée 2020, le dispositif sera encore élargi, notamment du fait de la crise sanitaire du printemps 2020.

Échelle(s) spatiale(s) de l'action

- [Site, campus](#)

Caractérisation de l'action selon les 5 compétences DD&RS

- [Compétence de changements \(accompagnement, innovation, adaptation...\)](#)

[Contacter l'auteur](#)

Informations générales

- Institution : Université de Bourgogne
- Contact : DRH
- Axe : Politique sociale et ancrage territorial
- Domaine d'action : Politique sociale
- Échelle territoriale : Université
- Budget : 20000 € d'équipement la première année.
- Direction en charge du projet dans l'établissement et contact : Ressources humaines
- Licence : [CC by-sa](#)